

n° 157

1963 / 2013



**Maison des Agriculteurs
et
des Français d'Afrique du Nord**

50 ANS DE COMBAT

MAISON DES AGRICULTEURS FRANÇAIS D'ALGÉRIE

65, Rue de Monceau
PARIS - VIII*

Téléphone :
LABorde 06-54

N° 1

BULLETIN D'INFORMATION

JANVIER 1964

La MAISON DES AGRICULTEURS FRANÇAIS D'ALGÉRIE n'est pas un groupement nouveau, mais simplement la continuation de l'organisation qu'était l'Union Algérienne de la Confédération Générale de l'Agriculture avec une structure juridique nouvelle.

Ses objectifs sont évidents : il s'agit d'assurer la sauvegarde des droits et intérêts des Français d'Algérie du secteur agricole aussi bien en ce qui concerne leur réinstallation en France que la réparation des dommages subis du fait de l'Indépendance de l'Algérie.

Un Conseil d'Administration provisoire a été désigné au cours de la première Assemblée Générale qui a eu lieu à Paris le 12 septembre 1963. Il appartiendra à l'Assemblée Générale qui se tiendra très probablement au mois de mars 1964 d'élire un Conseil d'Administration plus largement représentatif.

Indépendamment d'un Bureau central installé à Paris, 65, rue de Monceau, tél. LABorde 06.54, seront créés, un certain nombre d'antennes régionales ayant pour but d'assurer une liaison étroite avec tous les adhérents, une meilleure information, en même temps qu'elles permettront à tous les Français agriculteurs rapatriés d'Algérie de concourir plus effectivement à l'action, à l'administration et au contrôle de leur Association.

Il importe en effet que cette Association rassemble la totalité des Français rapatriés du secteur agricole : agriculteurs exploitants (propriétaires, fermiers, métayers), cadres et employés de l'agriculture, retraités, etc... M. Gabriel Burgat et le Bureau de l'Association qu'il préside vous convient, en vous adressant ce premier numéro de notre bulletin de liaison et d'informations, à réaliser effectivement ce regroupement général indispensable pour la poursuite d'une action qui doit être durable mais dont les résultats ne peuvent pas faire de doute.

Ce premier numéro est l'occasion de rappeler certaines données générales (même anciennes) sur les grands problèmes concernant les agriculteurs rapatriés : par la suite ce bulletin permettra une information régulière de l'évolution de ces questions. Le cas échéant, hors périodicité, et en cas d'urgence, des notes particulières d'informations pourront être également adressées aux adhérents.

|||||

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Le débat relatif au budget de 1964 qui s'est déroulé devant le Parlement dans le dernier trimestre 1963 a été l'occasion d'évoquer la situation des rapatriés d'Algérie et pour un certain nombre de parlementaires, d'intervenir en demandant que des mesures d'indemnisation soient enfin décidées par le Gouvernement. Quelques indications sur ce débat sont nécessaires : elles montrent en effet l'intérêt des milieux politiques pour les conséquences des Accords d'Evian et la valeur des garanties qui avaient motivé la présentation de ces Accords à l'approbation du peuple français.

Avant de donner quelques indications sur ces débats parlementaires, que nous avons suivis avec beaucoup d'attention, et pour lesquels nous nous sommes d'ailleurs mis à la disposition de tous ceux qui, au Sénat comme à l'Assemblée Nationale, avaient besoin d'une documentation : voici très brièvement rappelées — dans toute leur simplicité — quelques déclarations gouvernementales qu'il convient de ne pas perdre de vue.

M. DE BROGLIE, à son retour d'Alger au mois de mai 1963 : « il n'a été en aucune manière question d'une révision des Accords d'Evian... » — « le gouvernement français se préoccupe de veiller à ce que les intérêts légitimes des Français soient sauvegardés dans l'esprit des Accords d'Evian... ».

Extrait du communiqué commun franco-algérien du 2 mai 1963 : « le Président du Conseil de la République Algérienne et le Secrétaire d'Etat français aux Affaires Algériennes... ont examiné les conséquences pour les intérêts des ressortissants des mesures de mise en autogestion intervenues à ce jour ». Ce communiqué précisait qu'un cinquième de l'aide financière de la France serait consacré à faire face à certaines conséquences de ces mesures, en particulier au remboursement des frais culturels.

M. POMPIDOU — Assemblée Nationale — séance du 28 octobre 1963 : « la politique menée par l'Etat Algérien et plus encore peut-être la façon dont elle a été menée ont contraint beaucoup d'entre eux (les Français) aujourd'hui à renoncer et à s'en aller.



L'EDITORIAL DU PRESIDENT

LA MAFA : 50 ANS DE COMBAT

Il y a un an, j'avais l'honneur d'assumer la lourde tâche d'assurer la continuité du combat mené par mes 7 prédécesseurs qui ont présidé la Maison des Agriculteurs Français d'Algérie de 1963 à 2012, devenue l'année dernière Maison des Agriculteurs et des Français d'Afrique du Nord.

Je tiens particulièrement à rendre hommage aux Présidents Jean Pierre BURGAT et Jean Pierre SEROIN dont j'ai été à tous deux le secrétaire général.

J'ai travaillé avec Jean Pierre BURGAT de 1998 à 2002, année de son décès brutal. Avec les associations amies, nous avons gagné ensemble le combat de l'article 46, en emportant la décision du gouvernement RAFFARIN autorisant la révision des articles 46 de la loi du 15 janvier 1970, 3 de la loi du 2 janvier 1978 et 2 du 15 juillet 1987. Cette révision a bénéficié à plus de 70.000 rapatriés, pour la plupart âgés, à qui cela a permis de vivre leur retraite un peu plus confortablement. Sa droiture, son refus de la facilité et de la démagogie, sa plume libre et acérée forcent encore aujourd'hui mon admiration.

Avec Jean Pierre SEROIN, de 2002 à 2012, nous avons œuvré ensemble sans que jamais aucune ombre ni différend majeur ne nous opposent, à tel point que je crois pouvoir m'honorer aujourd'hui de son amitié.

Nous avons travaillé sur tous les problèmes rapatriés non encore résolus, notamment l'application de la révision des articles 46 et suivants par l'article 12 de la loi de février 2005, l'effacement des prêts dits « de Chatellerault », les dossiers des réinstallés nous ayant fait confiance, avec des succès notables mais malheureusement trop d'échecs.

Je tiens également à saluer son engagement décisif pour l'inscription des noms de nos disparus sur la colonne blanche du quai Branly.

J'entame donc avec détermination la seconde année de ma présidence en continuant le combat de mes brillants aînés, rendant hommage au dévouement indéfectible de notre trésorier Michel GRATTIER, de notre secrétaire générale adjointe Monique CHAVRONDIER, des membres du bureau et du conseil d'administration.

Un anniversaire distille souvent la nostalgie, celle des origines, de la fuite du temps, des résultats obtenus mais aussi des échecs rencontrés.

Le gouvernement nous épargne d'éprouver un tel sentiment et nous incite à l'énergie et à la combativité.

En effet, aucune des promesses du candidat HOLLANDE n'a été tenue :

- rien pour les réinstallés en situation de détresse sociale,
- pas de confirmation de la réorientation à terme du dossier d'indemnisation, malgré ses engagements écrits

En revanche la majorité de gauche a voté la loi érigeant le 19 mars en fête commémorative de la fin de la guerre d'Algérie, gelé les subventions aux associations pour 2013.

Dans le même moment s'engage, sans concertation, le démantèlement des organes d'Etat en charge des dossiers rapatriés : ANIFOM devant être dissoute par l'article 68 du projet de loi de finances pour 2014, Mission Interministérielle aux Rapatriés....

Enfin, notre ministre de tutelle ne nous a reçu en tout et pour tout qu'une seule fois depuis sa nomination !

L'anniversaire de la MAFA sera donc celui du retour aux fondamentaux de sa création en 1963 : le combat pour la justice, l'indemnisation et la préservation de la mémoire du peuple français d'Algérie.

Fidèlement votre,
JF VALLAT



1963 / 2013 → 50 ans de COMBAT

Nos Présidents

Jean LAMY (20/12/1962)
Gabriel BURGAT (12/09/1963 - 26/06/1975)
Paul SAINTPIERRE (12/12/1975 - 30/01/1977)
André KOHLER (02/11/1977 - 16/05/1979)
Gérard FAIVRE (16/05/1979 - 1987)
Jean-Pierre BURGAT (13/01/1988 - 17/05/2002)
Jean-Pierre SEROIN (18/06/2002 - 28/09/2012)
Jean-Félix VALLAT (28/09/2012)



**PARTICIPATION AU BUREAU DE LA MAFA
DE 1963 à 2013**

Vice Président

CHEVALIER Fernand
DEBAY Alfred
LAQUIERE Claude
SALIBA Robert
ENJALBERT René
THOMAS-RICHARD Robert
POLYCARPE Henri
BENEDETTI Gérard
GILLIET Christian
GASSIER Roger
CLAUZIER Germain
DUCOS ADER Colette
JOURDAN Jean-Louis
BANON Philippe
GRASSET Frédéric

Trésorier

BROC Maurice
CAMFRANCQ André
AUBERTIER Maurice
GRASSET Jean
CLAUZIER Germain
LESAUVAGE Jean-Pierre
VALLAT Félix
GRATTIER Michel

Secrétaire Général

DEBAY Alfred
VIALET Jean
THOMAS-RICHARD Robert
BENEDETTI Gérard
SALIBA Robert
CAUSSE Gilbert
DAVID Jean-Pierre
GILLES André
TASTAVY Michel
BREMMENT Micheline
CHAVRONDIER Monique
VALLAT Jean-Félix
TAVERA Frédéric

Contrôleur des Comptes

CHEVASSUT Amédée
JANNIN André
SCHLEPP Georges
CARREGA François

ANGELVY Pierre
AUBERTIER Maurice
AUPY François
BANON Philippe
BARBUT Marcel
BEAUJARD Paul*
BEGHAIN Robert
BENEDETTI Arnaud
BENEDETTI Gérard
BONET Paul
BONHORE Jean
BONNEFOY Maurice
BORIES Léon
BOUALEM Emmanuelle*
BOUCHE Henri
BOUTIE Georges
BOUZEREAU Norbert*
BREMMENT Michèle
BRIOL Jean
BROC Maurice
BURGAT Gabriel
BURGAT Jean-Pierre
CAMFRANCQ André
CARCENAC Edouard
CARREGA François*
CATROUX André
CATROUX Jean
CAUSSE Gilbert
CHAMBOULIVE Pierre
CHARRIN Raoul
CHATAIN Edgar
CHAVRONDIER Monique*

CHEVALIER Fernand
CLAUZIER Germain*
COMBES Philippe
CORBIERE Joseph
COURRET François
CROS DECOUFLE Christiane*
DADCI Rabah
DAVID Georges
DAVID Jean-Paul
DEBAY Alfred
DEJOUANY Emile
DELORME Claude
DETENNE Gabriel
DOMPNIER Luc*
DUCOS ADER Colette*
DUMEE Georges
DURANDEU Armand
ENJALBERT René
FAIVRE Gérard
FAURE Paul
FONT Marcel
FORZY Guy
GASSIER Jean
GASSIER Roger
GAUMONT Georges
GELIN Marcel
GELY Jean-Marc*
GERMAIN Didier
GILLE André
GILLIET Christian
GONTIER Fernand
GONTIER Richard

* Administrateurs en 2013

GRASSET Frédéric*
GRASSET Jean
GRATTIER Michel*
HAVARD
JAGGLI Bernard
JARRIGE Gérard
JOBERT Gilles
JOBERT Pierre
JOURDAN Jean-Louis*
JULIEN André
JULIEN Bruno
KELLER Roger
KOHLER André
KOHLER Gabriel
LAFON Francis
LALANDE Pierre
LAMY Jean
LAQUIERE Claude
LAURENS Julien
LEONELLI Robert
LESAUVAGE Jean-Pierre
LEUTENEGGER Walter
LILLE Gilbert
MAGNANI René
MARCADAL Monique*
MARCELLIN Roger
MARTY Fernand
MARTY Gabriel
MERCADAL Barthélémy
MESNIL Jacques
MONNET Gilbert
MONREAL Vincent

MONTERO André*
MONTGOBERT Georges
MOREL Léopold
PERRIN Gérard
POLYCARPE Henri
PROUDHON Patrick*
RAOUX Maurice
RATIVET Jean
ROSEAU Henri
SAINTPIERRE Paul
SALIBA Robert
SELSIS Jean-Marc
SEROIN Henri
SEROIN Jean-Pierre*
SERRANO Charles
SERRANO Vincent
SERVOLES Gaston
SICARD Paul
TABONI Edgard
TARROUX Marcel
TASTAVY Michel
TAVERA François
TAVERA Frédéric*
THIBAUT Bertrand*
THIEDEY Claude
THOMAS-RICHARD Robert
TROUETTE Henri
VALLAT Jean Félix*
VALLOT Jacques
VIALET Jean
VOILLEY Frédéric
WALTER Paul

MAISON DES AGRICULTEURS FRANÇAIS D'ALGÉRIE

Issue du syndicalisme agricole d'Algérie, la MAFA créée en 1963, eut dès l'origine pour objet la défense des intérêts généraux, matériels et moraux, techniques, économiques et syndicaux des personnes rattachées ou ayant été rattachées à la profession agricole en Algérie. L'association reçut donc une vocation générale à caractère strictement professionnel concernant aussi bien les propriétaires, les exploitants et les salariés de l'agriculture

Cette mission s'est traduite concrètement par des actions constantes en vue d'obtenir notamment l'indemnisation du patrimoine agricole dont les français d'Algérie ont été dépouillés et spoliés

LE PROGRAMME D'ACTION

- Ce fut la la priorité du programme d'actions que s'était tracé la MAFA et qui portait essentiellement sur

- l'amélioration des conditions d'installation des rapatriés,
- la réparation des dommages matériels subis en Algérie,
- le remboursement des frais culturels engagés en Algérie avant la nationalisation des terres,
- le remboursement du matériel, du cheptel, des stocks et des approvisionnements de toutes natures,
- l'octroi de garanties particulières aux agriculteurs, exploitant encore en Algérie, et contraints de cesser leur activité,
- l'adoption d'un moratoire en France pour les agriculteurs rapatriés réinstallés,
- le reclassement des cadres et salariés rapatriés,
- le règlement des retraites agricoles,
- l'information des services administratifs préparant les négociations franco-algériennes,
- le regroupement rapide du plus grand nombre possible d'agriculteurs rapatriés

- Deux problèmes ont dès le début mobilisé la MAFA :

- le règlement des dommages matériels consécutifs aux événements d'Algérie, intervenus avant l'indépendance,
- celui des frais culturels

- Demeurent encore à l'heure actuelle deux questions pendantes :

- l'indemnisation qui concerne l'ensemble des rapatriés et qui trente-six ans après le retour des français d'Algérie, n'a été que partiellement réglée (cf infra)
- la réinstallation, qui concerne uniquement les agriculteurs rapatriés, et qui avec les dernières mesures arrêtées par le Gouvernement, est réglée à l'exception de quelque deux cents dossiers particulièrement complexes

MAISON DES AGRICULTEURS FRANÇAIS D'ALGÉRIE

La seconde Guerre mondiale prend fin. L'agriculture française renaît, son organisation professionnelle refaçonée, se met en place. Le début de l'année 1946 voit la création de la Confédération Générale de l'Agriculture, avec ses quatre grandes filiales, le Syndicalisme, le Crédit, la Mutualité et la Coopération agricoles.

En même temps, l'UNION ALGERIENNE DE LA CONFEDERATION GENERALE DE L'AGRICULTURE regroupe et coordonne en Algérie les actions de tous les groupements professionnels agricoles : Syndicats d'exploitants, Syndicats de producteurs spécialisés, Coopératives agricoles, Caisses de Crédit Agricole Mutuel, Caisses de Mutualité Agricole. Par le canal de leurs Unions ou de leurs Fédérations, ces organismes professionnels adhèrent tous aux grandes centrales syndicales et professionnelles de la Métropole.

C'est Monsieur Jean LAMY qui préside l'UNION ALGERIENNE de la C.G.A. Celle-ci, pour assurer des liaisons faciles avec la capitale, crée, dès le début de 1947, un Bureau parisien, dénommé Maison de Paris, spécialement chargé d'établir les contacts directs nécessaires avec les Administrations centrales et les Organismes économiques nationaux pour la défense des intérêts des agriculteurs d'Algérie.

Durant quinze années, l'Union rendra les services les plus éminents à l'agriculture algérienne, qu'il s'agisse des agriculteurs français ou autochtones.

DE L'UNION ALGERIENNE DE LA C.G.A. A LA M.A.F.A. -

Après l'indépendance de l'Algérie, la structure de cette organisation a dû être modifiée et la Maison de Paris est devenue une association déclarée, dénommée MAISON DE L'AGRICULTURE ALGERIENNE. Cette association avait pour but d'assurer la défense de l'ensemble des agriculteurs français d'Algérie et d'aider à l'intégration dans la vie économique française, ceux d'entre eux déjà rapatriés.

Cependant, l'évolution rapide de la situation en Algérie a rendu très vite nécessaire la transformation profonde de cet organisme parisien qui, jusque là, n'était qu'une antenne de l'ensemble des organisations professionnelles agricoles d'Algérie mais qui devait désormais non seulement les représenter, mais les remplacer.

L'opération était importante et difficile.

Un grand Président, M. Paul SICARD, Président de la C.G.A. d'Oranie, Vice-Président de la C.G.A. d'Algérie, membre des Bureaux de toutes les Associations Professionnelles Agricoles Nationales, s'y employa avec succès. Conscient de l'importance que représentait le patrimoine agricole français d'Algérie et des difficultés qu'il faudrait surmonter pour en assurer la défense et l'indemnisation, il rassembla les anciens dirigeants de tous les organismes professionnels agricoles d'Algérie : Syndicats, caisses de crédit, caisses de mutualité, coopérative, cadres, techniciens et employés de l'agriculture et leur montra la nécessité de reconstituer à Paris une Maison puissante de l'agriculture française d'Algérie. Et il veilla avec la plus grande attention à sa constitution, à la définition de ses buts, à la réunion de ses moyens d'action, à l'organisation de ses services.

Malgré l'insistance de ses pairs, il refusa, vu son grand âge, d'accepter la présidence de l'organisme en création. Un comité provisoire créé au printemps de 1963 fut chargé d'étudier et de définir ses structures. Ce comité fut placé sous l'autorité de M. Gabriel BURGAT, Président de la Fédération des Syndicats Agricoles de Constantine, Maire de Souk Ahras, Sénateur de Bône.

Jean LAMY



Paul SICARD





Ce comité provisoire prépara l'Assemblée générale extraordinaire tenue à Paris en septembre 1963 et au cours de laquelle la MAISON DE L'AGRICULTURE ALGERIENNE devint la MAISON DES AGRICULTEURS FRANCAIS D'ALGERIE. La M.A.F.A. venait de naître.

L'objet social du nouvel organisme était la défense des intérêts généraux, matériels et moraux, techniques, économiques et syndicaux des personnes rattachées ou ayant été rattachées à la profession agricole en Algérie ; il conférait donc à l'Association une vocation générale concernant aussi bien les propriétaires, les exploitants et les salariés de l'agriculture, cette vocation conservant toutefois un caractère strictement professionnel.

L'Assemblée Générale ordinaire qui suivit fixa le programme d'action de la nouvelle association et désigna, pour le mener à bien, un premier Conseil d'Administration de dix-huit membres. Rappelons leurs noms :

MM AUPY François
BEGHAIN Robert
BROC Maurice
BURGAT Gabriel
CHEVALIER Fernand
CORBIERE Joseph
DEBAY Alfred
DUMEE Georges
ENJALBERT René

MM. GERMAIN Didier
LAMY Jean
LAURENS Julien
MONREAL Vincent
ROSEAU Henri
SAINTPIERRE Paul
SALIBA Robert
SICARD Paul
VIALET Jean

Ce Conseil élisait à son tour le Bureau suivant qui entra en immédiatement en fonction en s'installant dans les locaux précédemment occupés par l'ancienne association au 65, rue de Monceau à PARIS

Président	Gabriel BURGAT	Constantine
Vice-Présidents	Fernand CHEVALIER	Alger
	Paul SAINTPIERRE	Oran
Secrétaire Général	Alfred DEBAY	Alger
Secrétaire Général ad.	Robert SALIBA	Alger
Trésorier Général	Maurice BROC	Oran

A ce sujet, il convient de citer ici, tout particulièrement, l'aide et l'appui efficaces de la Caisse d'Assurance et de Prévoyance Mutuelle des Agriculteurs, C.A.P.M.A., et de la Mutuelle Centrale d'Assurance et de Réassurance, M.C.A.R., regroupées à PARIS à cette adresse avec les Mutualités Nationales des pays d'Afrique devenus indépendants, et qui étaient placées sous la haute autorité de Francis LAFON, Ingénieur Agronome, ancien Directeur Général de la Caisse Centrale de Réassurance des Mutuelles Agricoles de l'Afrique du Nord à Alger et dont on ne peut, sans émotion et sans reconnaissance évoquer la mémoire.

La Maison possédait désormais une existence légale ; elle avait un toit ; elle disposait d'un personnel administratif qualifié apte à assurer son fonctionnement ; elle pouvait donc envisager de remplir sa mission : parvenir à l'indemnisation du patrimoine agricole dont les français d'Algérie ont été dépossédés et spoliés. Hélas ! l'expérience des premières actions et interventions a vite montré qu'il s'agissait là d'une œuvre de longue haleine ou les difficultés rencontrées seraient innombrables et dures à surmonter.

UNE ACTION ADAPTEE A UNE TACHE IMPORTANTE -

L'Assemblée Générale ordinaire de septembre 1963 avait défini et précisé le programme d'action que l'Association entendait poursuivre dans le cadre général de son objet statutaire. Il était très vaste et comprenait notamment :

- l'indemnisation des biens spoliés,
- l'amélioration des conditions d'installation des rapatriés,
- la réparation des dommages matériels subis en Algérie,
- le remboursement des frais culturels engagés en Algérie avant la nationalisation des terres,
- le remboursement du matériel, du cheptel, des stocks et des approvisionnements de toutes natures,
- l'octroi de garanties particulières aux agriculteurs, exploitant encore en Algérie, et contraints de cesser leur activité,

- l'adoption d'un moratoire en France pour les agriculteurs rapatriés réinstallés,
- le reclassement des cadres et salariés rapatriés,
- le règlement des retraites agricoles,
- l'information des services administratifs préparant les négociations économiques franco-algériennes,
- le regroupement rapide du plus grand nombre possible d'agriculteurs rapatriés.

Programme évidemment non exhaustif et qui devait être complété ou modifié en fonction de l'évolution de la situation des rapatriés.

Ce programme, le Bureau, aidé par le Conseil d'Administration, l'a entrepris aussitôt.

Il serait vain de vouloir retracer ici toute l'action menée, les démarches entreprises, les résultats positifs heureusement enregistrés, mais aussi les échecs cruels subis durant cette longue période de plus de vingt années que nous venons de vivre. Relevons, cependant, quelques dates importantes qui ont jalonné, depuis le départ, notre longue marche.

Et pourtant le temps passe. Trainant derrière lui un cortège de déceptions, de désillusions, d'amertume ; et aussi de malheurs et de tristesse.

Le 6 novembre 1974, notre ami de toujours, celui qui dans les moments difficiles était toujours près de nous, nous quitte. Francis LAFON est emporté par un mal que nul ne soupçonnait ni ne prévoyait.

Ses amis à peine consolés, la M.A.F.A. est frappée à nouveau. Et combien durement ! Le 26 juin 1975, M. Gabriel BURGAT est emporté par une crise cardiaque. Tous ses amis, tous ses fidèles collaborateurs sont consternés.



Francis LAFON

L'INDEMNISATION -

Dans le même temps, le nouveau Chef de l'Etat, moins intraitable et moins irréductible que le précédent, avait mis à l'étude un projet de loi d'indemnisation. Après plus de six mois de concertation, à laquelle avait participé la M.A.F.A., la loi fut votée le 15 juillet 1970. Hélas, elle n'était pas ce que les rapatriés attendaient. Elle n'était qu'une ébauche d'indemnisation, une "Contribution nationale à l'indemnisation" ayant le caractère d'une avance sur les créances détenues à l'égard des états spoliateurs. Les rapatriés, trompés, sont amers et inquiets. Invité quelques jours avant le vote de la loi par le Président de la République, le Président BURGAT lui répond :

Les responsabilités que j'assume au sein de la Maison des Agriculteurs Français d'Algérie ne permettent pas, dans les circonstances actuelles, de répondre à votre invitation.

Cette position que je me vois obligé d'adopter est la suite logique de la place qui nous est faite dans la nation par une loi d'indemnisation, dont vous savez mieux que quiconque à quel point elle est contraire à toutes nos aspirations et à nos droits. Nous ne pouvons pas nous réjouir alors qu'après l'espérance née au cours de ces derniers mois, un avenir difficile et douloureux se dresse toujours devant nous.

Encore frappé de stupeur et rempli d'amertume après les mesures prises par le Gouvernement et avec l'émotion que je ressens et que partagent tous mes mandants ...

Cette loi est dure à digérer. La M.A.F.A. se remet courageusement au travail.

En avril 1971, le Gouvernement, en présence de très nombreuses associations de rapatriés, en présence d'amicales de rapatriés encore beaucoup plus nombreuses, tient à préciser quels seront, le cas échéant, ses interlocuteurs valables. Un arrêté du Ministre de l'Intérieur désigne sept associations nationales de rapatriés. La M.A.F.A. est l'une des sept.

En septembre 1971, elle est très durement affectée par la disparition de celui qui fut l'un de ses principaux créateurs et qui était son Président d'Honneur, M. Paul SICARD.

C'était le premier jour de grand deuil de la Maison. Pour honorer la mémoire du Président disparu, la voie nous était toute tracée, poursuivre la mission, née avec lui, et qui nous avait été confiée.

Les années s'écoulaient. Un nouveau Chef d'Etat est en place. Des améliorations apportées aux lois existantes nous laissent espérer des lendemains meilleurs.



Gabriel BURGAT a vu naître la M.A.F.A. ; il l'a portée sur les fonds baptismaux ; il a été son Président dès sa naissance et depuis plus de douze années il y est resté, solidement rivé, comme un capitaine qui n'abandonne jamais la barre de son navire. Toujours sérieux et ponctuel, toujours fidèle. Il a lutté, jour après jour, sans jamais se lasser, sans jamais s'incliner, sans jamais abandonner.

La M.A.F.A. perd un grand Président.

Dans son malheur elle a cependant une chance ; elle retrouve à la place du Président disparu, celui qui était son ami, toujours avec lui, près de lui, souffrant des mêmes échecs, se réjouissant des mêmes succès, poursuivant côte à côte et inlassablement le même but : Paul SAINTPIERRE. Et celui-ci avec une même opiniâtreté, un même courage, un même cœur poursuit sans désespérer l'oeuvre entreprise.



Hélas ! A peine dix huit mois passent, dix huit mois encore de vaine attente pour la M.A.F.A., que notre ami Paul SAINTPIERRE est à son tour emporté par une impitoyable maladie à l'aube de l'année 1977.

Tant d'épreuves en un temps aussi court auraient ébranlé un édifice moins solide. La M.A.F.A. résiste et poursuit sa mission.

Pour elle, les dossiers sont prêts depuis longtemps. Elle n'a qu'à les actualiser lorsqu'il le faut. Elle le fait, toujours dans un parfait esprit de collaboration réciproque, avec les grandes associations nationales de rapatriés qui, comme elle, estiment cette concertation indispensable pour arriver au but poursuivi. On ne peut que regretter que ce désir de travail en commun n'ait pas toujours été compris ni partagé par toutes les associations.

André KOHLER a pris le flambeau, laissé en route par notre ami Paul SAINTPIERRE. Mais la M.A.F.A. n'est pas épargnée par le sort. Le nouveau Président se met à peine en place qu'il est terrassé par une maladie bien longue et bien pénible. Il s'en tire fort heureusement, mais se verra dans l'obligation d'abandonner son poste qu'occupera et qu'occupe toujours son ami Gérard FAIVRE.

A cette époque, début 1978, une loi traite enfin de l'indemnisation des français rapatriés d'Outre-Mer et dépossédés de leurs biens.

Pour la première fois, le droit à indemnisation des français rapatriés est officiellement reconnu. L'indemnisation votée reprend la loi de contribution nationale de 1970, la modifie et l'améliore en y ajoutant le "complément".

Nous en sommes là en ce qui concerne l'indemnisation. C'est déjà beaucoup mieux, mais nous sommes encore loin de compte.

Certes notre réinstallation fut une rude épreuve que nous avons néanmoins traversée dignement, mais qui comporte aussi quelques satisfactions morales que nous avons peut-être le tort de ne pas mettre suffisamment en lumière car elles montrent combien notre insertion dans l'Agriculture métropolitaine a été un facteur de progrès pour ce secteur, ainsi que pour les Régions où nous nous sommes implantés.

Nombreux sont les exemples qui le prouvent, tel celui de l'Arboriculture Fruitière qui nous doit son essor et son remarquable développement, accompagnés de toutes les initiatives auxquelles nous avons ensuite largement participé pour la mise en place d'une Organisation Economique Agricole désormais efficace, où on ne compte plus ceux d'entre-nous qui prennent une part prépondérante dans les Conseils d'Administration des Structures qui la composent.

Mais quel meilleur témoignage pourrions nous citer à cet égard, que celui de Raymond ARON lorsqu'il disait dans son ouvrage intitulé "Le Spectateur engagé" :

Il fallait démontrer que même le retour en France d'une partie ou de la totalité des Français d'Algérie ne représentait pas une catastrophe, mais serait au contraire un enrichissement pour le Pays. C'est ce qui s'est passé effectivement.

Sous la plume de cet éminent économiste qui ne nous fut pas toujours favorable, cette observation constitue assurément le plus mérité des éloges.

Oui "c'est ce qui s'est passé effectivement", mais nous nous permettrons d'ajouter : au prix de quels sacrifices pour notre Communauté.

Gérard BENEDETTI
Secrétaire Général

- Lors de l'étude de ces différents problèmes, la M.A.F.A. a toujours été présente ; elle y a participé ou s'est étroitement associée aux associations nationales plus directement concernées qu'elle.

Reste enfin la mise en route de la loi définitive d'indemnisation, qui doit être la dernière si elle est enfin bonne et complète.

La proposition de cette loi définitive de réparation trouve sa raison d'être dans le fait que l'indemnisation, juste et raisonnable des spoliés reste toujours à réaliser.

Certes le problème a déjà reçu des solutions partielles avec les lois déjà votées en 1970, 1974 et 1978.

Il reste toutefois que, en dépit de progrès enregistrés, d'une manière tardive d'ailleurs puisque les dommages subis remontent au plus tard à 1963, la question demeure et subsiste avec le même degré d'acuité. Les rapatriés et tous ceux qui ne sont pas insensibles à la voix de la justice, insistent sur le caractère partiel des mesures intervenues et sur la nécessité de clore un débat sans cesse repris, par une loi définitive de réparation.

C'est là une des principales déclarations faites par le Président de la République, alors qu'il était candidat à la magistrature suprême. C'est là le souci du Secrétaire d'Etat pour les Rapatriés, chargé dès lors de donner la suite qui convient aux engagements présidentiels.

Et ce sera là, la conclusion de cette brève monographie sur la M.A.F.A. puisque la préparation de cette loi constitue la principale activité de la période que vit actuellement notre Association.

En effet, laissant à d'autres associations nationales le soin d'étudier plus particulièrement les différents problèmes concernant les rapatriés, c'est à la M.A.F.A. que le Gouvernement a confié l'importante et difficile mission d'entreprendre les études du groupe de travail chargé d'élaborer ce projet de loi définitive d'indemnisation. C'est ainsi que depuis le début de l'année 1983, la M.A.F.A. a consacré le plus clair de son temps à cette action, pour elle, prioritaire. Et dans le courant du mois d'octobre, le Président de la M.A.F.A. a remis entre les mains du Secrétaire d'Etat chargé des Rapatriés la rédaction définitive des conclusions du Groupe d'Etude chargé de l'Indemnisation dont il avait animé et dirigé les travaux.

Nous voici à l'aube de l'année 1984. La M.A.F.A. forte de son Conseil d'Administration qui, de dix huit membres à l'origine, compte aujourd'hui quarante deux administrateurs compétents, actifs et entièrement dévoués, forte de son Bureau étoffé qui de cinq membres est passé à douze, attend calme et sereine, la réponse du Gouvernement aux propositions faites, sur sa demande, par les Rapatriés.

Alors s'engagera le dialogue entre le Gouvernement et les Rapatriés. Seront-ils enfin entendus ? La M.A.F.A. qui, plus que jamais, sera présente, l'espère. Ce combat sera-t-il son dernier combat ? On voudrait le souhaiter si l'issue de ce combat est ce que les rapatriés demandent et attendent depuis plus de vingt ans déjà.

Mais ce qui est certain, c'est que la M.A.F.A. sans vouloir s'aventurer dans le monde chimérique de ceux qui prédisent ce que sera demain, est toujours là aujourd'hui, et qu'elle demeurera jusqu'à ce qu'elle ait rempli sa mission, jusqu'à ce que justice pleine et entière soit rendue à tous les français rapatriés.

Gilbert CAUSSE
Secrétaire Général

L'ESPOIR -

Un jour viendra où il en sera ainsi.

Si le problème de l'indemnisation reste posé, il n'en demeure pas moins que les solutions partielles déjà adoptées - et dont le mérite est d'avoir atténué les sacrifices subis - prouvent bien que les gouvernements quels qu'ils soient, ont conscience de son existence, et par la même de la nécessité de le régler en entier.

Les promesses précises faites par le Président de la République vont dans ce sens. Il sait qu'une injustice a été commise et qu'elle est encore à réparer. L'alternance inscrite dans nos institutions a porté au pouvoir une majorité dont la doctrine, l'esprit, la tradition sont de faire en sorte qu'une justice plus grande règne dans la société. Les propositions de loi que ses représentants ont jadis élaborées dans notre domaine témoignaient de ce même esprit de justice.

Nous ne pouvons donc qu'espérer que la proposition récente d'une loi définitive d'indemnisation, soumise sur sa demande à Monsieur le Secrétaire d'Etat aux Rapatriés, inspirée des mêmes mobiles, sera bientôt retenue, discutée, votée et appliquée.

Une page sera ainsi tournée et l'intégration des rapatriés à leur patrie devenue définitive.

Robert THOMAS-RICHARD
Vice Président
Henri POLYCARPE
Vice Président

Né à Oran, Gilbert Causse fit ses études aux écoles et au lycée Lamoricière de la ville . Brillant élève, il fut reçu à l'Institut Agronomique et après un séjour de deux ans à Paris, dans la 1ère Ecole Agricole de France, en sortit diplômé à sa première présentation du concours de sortie.

- Revenu à Oran, ville qu'il ne devait quitter qu'en 1963, il entra à la Fédération des Syndicats Agricoles de l'Oranie. Formant avec le Président Sicard un tandem indissoluble, il devint le Directeur Général d'un organisme puissant, très bien structuré groupant toutes les spécialités agricoles de cette vaste région dont le potentiel économique représentait près de 50 % de l'activité agricole de l'Algérie Française. Sur le plan algérien, il était membre des groupements professionnels agricoles et en tant qu'administrateur représentant des cadres au sein de la Mutualité. Toutes actions qui transparaissaient dans l'hebdomadaire, la Terre Algérienne, dont il assumait la codirection.

- L'indépendance de l'Algérie acquise, Gilbert Causse se consacra, de 1963 à 1991, à une cause qui, en définitive n'était que la suite et le corollaire de l'action menée en Algérie : la défense des rapatriés et des spoliés d'Algérie. Directeur puis secrétaire général de la Maison des Agriculteurs Français d'Algérie (MAFA) à titre bénévole, animateur et cheville ouvrière du comité de liaison des associations nationales de rapatriés, il voulut que justice soit faite à ceux qui avaient été privés, par raison d'Etat, de leurs biens. Il rendit ainsi d'immenses services à de nombreux rapatriés, titulaires d'un dossier d'indemnisation et de réinstallation.

- Lieutenant de réserve, ayant accompli en 1940-41 la campagne de Syrie, chef de bureau de 1942 à 1945 à l'Etat-major de la division d'Oran, Commandant Honoraire, Commandeur du Mérite Agricole, Chevalier de la Légion d'Honneur dès 1957, Gilbert Causse reçut en mars 1988 la Croix d'Officier de notre Ordre National des mains du Général Jouhaud, en présence du Ministre des Rapatriés et de ses amis.

- Atteint d'une maladie implacable, il s'éteignit à Paris le 28 juin 1991, entouré de son épouse, de ses deux fils et de toute sa famille.



Gilbert CAUSSE

PLUS JAMAIS

Le lecteur vient de suivre, dans la présentation, que nous avons voulu rendre aussi claire et vivante que possible, les principaux aspects de ce que fut l'Agriculture française d'Algérie, de ce que fut l'action, la lutte, de la M.A.F.A. pendant vingt ans pour la défense des hommes, des intérêts et des compétences qui se trouvaient en péril, par suite de décisions politiques dont toutes les conséquences n'avaient pas été prévues, ou même, ce qui serait plus grave, sans doute, avaient été envisagées, mais volontairement négligées.

Cette lacune coupable conduisit les Gouvernements qui avaient pris ces décisions à ne pas reconnaître les conséquences, à les cacher, et à dénaturer les faits vis à vis de l'ensemble de la nation.

Nous avons souffert de l'ingratitude. Beaucoup plus encore du mensonge organisé sur la valeur de ce que nous avions fait pendant 130 ans et sur la situation réelle qui nous était réservée. Nous avons souffert également de voir l'emploi de notre expérience et de nos capacités paralysé par le manque presque total de moyens dans lequel nous étions tenus. Il y avait là, peut-être, une volonté de réduire à néant une communauté qui avait montré au cours de tant d'événements dramatiques sa cohérence et son opiniâtreté.

Les années passant, la vérité perçant peu à peu la couche épaisse des calomnies, le pouvoir ayant évolué, nous obtenions au cours des années 1970 un ensemble de mesures dont les résultats contribuèrent, certes, à aider les spoliés de façon partielle, mais ne pouvaient apporter les solutions équitables que nous attendons toujours.

Aujourd'hui des mesures ont été prises concernant la réinstallation. Les intentions sont excellentes, mais à la lumière des premières expériences, il apparaît que des restrictions dans l'application des textes doivent être levées, pour rendre à la loi le sens voulu par le législateur.

En ce qui concerne l'Indemnisation, nous espérons que les travaux de notre Maison, depuis vingt ans, qui viennent d'être couronnées par le rapport que nous avons remis, au nom de la Sous-Commission de l'INDEMNISATION, le 19 octobre dernier, constitueront la base sur laquelle sera bâtie la loi, véritable et juste, que nous attendons.

Nous souhaitons aussi, et c'est dans cet espoir que nous plaçons notre confiance dans notre pays, dans les états de l'Europe, dans ceux, qui sait, du monde entier, que les décisions soient prises, pour qu'un code des minorités des rapatriés, des réfugiés et des spoliés soit adopté internationalement. Cela rendrait moins difficile le sort de tant de sacrifiés par les remous de l'histoire.

Notre cas n'est pas isolé. Notre temps est hélas fertile en drames de ce genre. Une lutte planétaire pour le pouvoir est engagée sur tous les continents. Comme jamais auparavant dans l'histoire moderne, les droits de l'homme n'ont été autant menacés partout.

Nous avons subi une véritable "déportation", nous avons été détruits, ou au moins victimes d'une tentative de destruction. Cette expérience est la nôtre. Elle est passée bien souvent inaperçue de ceux qui vivaient autour de nous. Elle doit demeurer pour nous une source de compréhension des autres, une aptitude à ressentir la détresse de ceux qui ont été également privés de leur pays, de leurs biens, de leurs métiers, de tous leurs souvenirs et parfois de leur liberté.

Nous devons en regardant le présent et l'avenir, avoir une pensée fraternelle vers tous ceux qui sont, ou seront menacés d'un sort plus ou moins semblable au nôtre.

C'est notre devoir. Ce sera toujours notre devoir d'insister pour que plus jamais l'indifférence, l'ingratitude la calomnie ne viennent aggraver les conditions de vie de ceux qui sont frappés par les mouvements de l'histoire.

C'est notre devoir d'insister pour que des mesures cohérentes soient prévues d'avance par les gouvernements et les instances internationales et qu'elles puissent être mises en oeuvre très rapidement en faveur des hommes de toute nationalité, malmenés par ce type d'évènements.

Si nous contribuons, si peu que ce soit, mais en insistant sans relâche, nous anciens agriculteurs français d'Algérie, à faire prendre conscience à tous, à nos concitoyens, au monde entier que plus jamais l'on ne doit accepter pareille injustice, alors nous aurons la satisfaction d'avoir apporté en plus de notre action de légitime défense personnelle, pour tous les hommes ainsi frappés, l'espoir de voir s'édifier une protection morale et fraternelle de compréhension et de générosité.

Gérard FAIVRE
Président

Cette expérience nous l'avons subie pendant plus de vingt ans maintenant. Nous voudrions bien voir nos malheurs se terminer, et ne pas retomber de tout leur poids, sur les épaules de nos enfants.

Jean-Pierre BURGAT « L'homme de l'article 46 »



Il rappelait par une lettre envoyée le matin de sa mort (mai 2002) à Monsieur RAFFARIN qui venait d'être nommé 1^{er} Ministre par Jacques CHIRAC, l'engagement qu'il avait pris en tant que Sénateur de défendre la cause des rapatriés victimes de l'article 46.

La réponse fut la loi du 23 février 2005 dont les décrets d'applications, fort attendus, furent signés la veille de son départ de Matignon !

Des milliers de Rapatriés en ont bénéficié !!!



BULLETIN D'INFORMATION

N° 118 MARS 1999



MAISON DES AGRICULTEURS FRANÇAIS D'ALGERIE

LETTRE D'UN VIEUX COLON À NOS ENFANTS

Mademoiselle, Monsieur, Chers Amis,

Peut-être êtes-vous nés à Kherba, Miliana ou à St Cyprien des Attafis, que vous avez quitté un matin de juin en rentrant de l'école. L'Algérie pour vous, c'est une cour de ferme brûlée de soleil, des parents qui pleurent en entassant des meubles dans un cadre en tôle ondulée. Peut-être êtes-vous nés à Moissac, Agen ou Rouilly sur Seine, et l'Algérie n'est pour vous qu'un ensemble d'histoires trop entendues, de souvenirs racornis sur des photos écornées, un accent à la fois familier et étranger. Comme on vous l'a dit à l'école : vos parents sont nés "aux colonies".

Si vous habitez la vallée du Rhône ou de la Dordogne, vous les accompagnez à des couscous de l'Amicale, qui vous font l'effet de réunions de Russes blancs. C'est vrai, nous paraissions tirer notre passé sur nous, comme un clochard tire ses hardes pour se réchauffer. Un passé que vos manuels scolaires vous disent fait de rapines, d'extorsions, d'abus et de bassesses, qui vous fait un peu honte.

N'en croyez rien, et soyez fiers de ce passé : Nos arrière-grands-parents ont fui l'envahissement du chômage et des ateliers nationaux, en 1848, les vexations de l'envahisseur en 1871, les tracasseries d'un pouvoir politique intolérant, ou simplement la pauvreté des vallées savoyardes, des rochers de Sicile, de Malte ou des Baléares. Mais ils avaient tous un point commun : à la sécurité précaire d'un quotidien médiocre ils ont préféré l'inconnu et l'espoir de la liberté. Ils ne méritent pas les calomnies dont la France les couvre pour cacher sa mauvaise conscience. Les lois incohérentes ou iniques qui nous mènent au désastre étaient votées dans l'ignorance et l'indifférence du Palais Bourbon, et non à Alger. Ils n'ont pas volé leurs terres : leurs eldorados étaient des concessions accordées sur les domaines turcs, des marais déserts ou achetés régulièrement sous contrôle de l'Administration. En quelques années, la malaria allait tuer les faibles et la désillusion les rêveurs.

Mais ceux que la fièvre et le découragement épargnèrent vous ont laissé beaucoup plus qu'un patrimoine, ils vous ont fait entrer dans l'Histoire.

Dotés de leur seule pioche, ils ont fait des domaines que la Californie des années 1990 ne surpasse pas. Déshérités de la culture, ils ont créé une langue et un humour qui, depuis trente ans, réjouit les parisiens les plus blasés. Issus de l'école communale de Hammam Zaid ou Nechmeya, ils devinrent des scientifiques de renommée internationale, des juristes respectés, des artistes adultes.

Repliés dans le dénuement, ils ont transformé des régions entières d'une France qui se croyait à l'avant garde du progrès.

Si nous défendons cet acquis avec tant d'âpreté, c'est que nous l'avons mérité de génération en génération pour vous le transmettre. De cet héritage, vous êtes aujourd'hui comptables, et vous n'avez pas le droit de l'ignorer. Vous avez le devoir de conserver notre legs moral, et de réclamer ce que l'Etat nous a conté.

Que notre passé aide votre avenir, que notre créance vous soit une dette d'honneur. Ainsi nous pourrions vieillir tranquilles. MERCI.

Jean Pierre BURGAT † 2002
Pré de la MAFA

Lettre parue dans le bulletin d'information des Agriculteurs Français d'Algérie.
19 95 Avril 91 - MAFA -



LE FILS D'UN AMI

Je me souviens de vous, lycéen en 1945, vous veniez attendre votre père à la sortie de nos réunions de la CGA à Constantine.

En 1988, lorsque le Président Faivre, malade, vous avait présenté pour lui succéder, je ne pouvais que l'approuver et m'en réjouir.

Ne vous étant jamais occupé d'associations, vous nous avez demandé de vous apporter notre concours, surtout Gilbert Causse, spécialiste de la question et pilier de la MAFA. Il vous a fallu peu de temps pour assimiler et vous imposer. Votre ardeur au travail, votre subtilité, votre détermination à lutter pour obtenir un résultat, ont fait de vous un Président efficace.

Vous connaissiez tous nos problèmes, de l'indemnisation à l'article 46 qui, sans vous, auraient été enterrés. Malgré vos nombreuses occupations personnelles et votre éloignement de Paris, vous sacrifiez beaucoup de votre temps à la MAFA et à ses adhérents.

Ces efforts ont permis à la MAFA de devenir une des associations de rapatriés les plus efficaces, reconnue par nos pairs et par l'administration, dont certains représentants n'hésitaient pas à nous consulter.

À la formation du CLAN, en qualité de Vice-Président, vous avez apporté votre dynamisme et votre travail, vous en étiez devenu la cheville ouvrière.

Au moment où les repères s'effondrent, où les valeurs s'affaiblissent, vous étiez un modèle d'honnêteté et de droiture. Ce qui vous permettait d'être intransigeant envers vos collaborateurs et vos collègues. Certains en étaient surpris, vous qui d'ordinaire, par tempérament et éducation, étiez courtois et aimable.

Toutes ces qualités et votre solide culture ont fait de vous un grand Président.

Enlevé brusquement encore jeune, nous ne réalisons pas encore votre absence et notre perte.

Prenez de l'âge, depuis deux ans je vous demandais de me retirer un peu et chaque fois, vous insistiez pour me garder. Comment vous refuser, devant l'effort que vous faisiez vous-même, et il faut le dire, pour l'amitié que je portais à vos parents et à vous-même.

Aujourd'hui, je pleure un ami, presque un fils. En souvenir de vous, je m'efforcerai de lutter pour que la MAFA conserve la valeur que vous lui aviez donnée.

À cette oeuvre, vous me permettez d'associer votre épouse, madame Burgat, vos filles, petite-fille et votre sœur.

Je les prie de nous excuser d'avoir accaparé ce mari et ce père. Nous partageons leur chagrin et les assurons de toute notre reconnaissance.

Maurice AUBERTIER



Elu à la Présidence de la MAFA en Juin 2002 ,à la suite du décès de JP Burgat, j'ai assumé avec honneur et dignité la charge que vous m'aviez confiée .

Dans le droit fil de l'action initiée par mon prédécesseur ,j'ai poursuivi la meme politique et nous avons obtenu la loi du 23 Février 2005 qui, dans son article 12 nous a accordé , tout au moins pour un certain nombre ,le remboursement des sommes prélevées sur l'indemnisation (Article 46).L'objet initial et permanent de la Mafa est ,bien entendu, l'Indemnisation de nos biens spoliés par l'état algérien. Je rappelle ,à ce sujet ,que l'administration française , en l'occurrence l'Anifom ,estime que nous avons été indemnisés à hauteur de 58% ; pour la justesse des comptes il manque donc 42% et c'est notre principale revendication !!! La Mafa s'est également intéressée au sort de nos agriculteurs réinstallés et je peux dire avec fierté que nous avons obtenu de bons résultats dans certains dossiers . J'ajoute que notre action a été déterminante dans les prêts dits de Chatellerault et je sais que quelques adhérents ont eu la joie de constater l'effacement d'une grosse partie de leur dette . Enfin sur un plan mémoriel ,après des années d'attente , de déceptions et de désillusions nous avons pu voir défiler les noms de nos disparus et des victimes civiles « Morts pour la France » et des martyrs de la rue d'Isly sur les colonnes du monument du quai branly le 28 Février 2012 et ce grace aux efforts acharnés de notre Vice Présidente Colette Ducos Ader et d'Associations Amies :AFV 26 MARS(avec l'appui de Renaud Bachy président de la MIR).

J'ai représenté notre Association à toutes les réunions ,audiences ou groupes de travail et notre voix s'est toujours fait entendre .

Ces dix années ont été fertiles en évènements , en enseignements et en déceptions ; nos interlocuteurs gouvernementaux ont paru se montrer attentifs à nos fortes demandes , à nos réclamations , à nos exigences ,mais n'ont pas toujours donné une suite favorable !!!

Les relations avec les différents présidents de la MIR : M Dubourdieu M Charron et enfin M Bachy ont été empreintes de cordialité et de compréhension mutuelle . L'Anifom et ses dirigeants M Vauthier et Mme Tuyeras ont été à notre écoute et nous ont bien aidé pour résoudre quelques cas difficiles .

Lors de la création des HCR , la Mafa , en la personne de son Président et de quelques administrateurs a été distinguée puisque nous avons siégé dans les 3 HCR de Février 2003, jusqu'en Mars 2009 ou nous avons démissionné car nous n'avons pas cautionné un « diktat » d'un conseiller technique .La Mafa a également été distinguée car notre ami et administrateur Frédéric Grasset a été élu Président de la Fondation pour la mémoire .

Le conseil d'administration s'est réuni en moyenne 4 fois par an et nos Assemblées générales se sont déroulées 9 fois en province et une seule fois à Paris . Le Conseil se compose de 21 membres actifs et j'ai eu la joie de pouvoir faire élire 6 femmes en son sein . Je remercie tous les membres du Conseil pour leur soutien et leur participation. Le bureau a beaucoup travaillé et j'ai pu m'appuyer sur le Secrétaire Général Jean Félix Vallat,sur la Secrétaire Générale Adjointe Monique Chavronnier(Madame MAFA) et sur le Trésorier Michel Grattier .J'ai également fait souvent appel à notre doyen Germain Clauzier qui a su me communiquer sa sagesse , sa patience et ses conseils avisés . Je remercie le Groupe Monceau et son Président Gilles Dupin pour leur appui moral et technique .

J'ai assumé cette charge avec beaucoup d'humilité , de dignité mais surtout avec honneur : - honneur de défendre mes compatriotes, :- honneur d'être pied noir et descendant de pionnier -honneur de ne pas baisser les bras et de continuer le combat afin d'obtenir justice et réparation aussi bien morale que matérielle.

Chers compatriotes ,chers amis , j'ai décidé de ne pas demander le renouvellement de mon mandat car il est temps de laisser ma place à plus jeune que moi et j'ai donc sollicité ,avec l'unanimité du Conseil ,Jean Félix Vallat afin qu'il me remplace . JF Vallat est le nouveau Président de notre Association qui se porte bien ;les finances sont saines et je quitte la présidence le cœur léger car la MAFA est en de très bonnes mains . Une dernière chose : n'OUBLIEZ PAS QUE NOUS N'EXISTONS QUE PAR VOTRE SOUTIEN ET VOS COTISATIONS .

Votre dévoué

Jean Pierre Seroin

N.B : Je ne quitte pas la Mafa car je reste administrateur et conseiller du Président Vallat



Le Conseil d'Administration de la MAFA

Nous n'oublions pas nos racines !

En 1907 à Alger naissait, au cœur du monde agricole, la Caisse Centrale de la Mutualité Agricole d'Afrique du Nord, sœur aînée du groupe Monceau et ancêtre de la Mutuelle Centrale de Réassurance.

La Capma était ensuite créée en 1955.

Par ailleurs, nombreux sommes-nous à avoir vécu, directement ou non, le traumatisme de 1962.

Souvenons nous du combat de notre regretté Président André Jannin dans la défense des intérêts de ceux qui, comme la Mutuelle Centrale de Réassurance ou comme la Capma & Capmi, ont perdu des biens importants en raison de l'indépendance de l'Algérie et de l'inapplication des Accords d'Evian par la partie algérienne, grandement facilitée par la carence des pouvoirs publics français.

L'exode des français d'Afrique du Nord de toutes confessions est encore présent dans nos mémoires et constitue une plaie toujours ouverte. Par respect pour ce combat, le groupe Monceau Assurances a toujours soutenu l'action de la Maison des Agriculteurs et des Français d'Afrique du Nord, ces deux institutions comportant de nombreux élus communs.

Aujourd'hui, la Mafa, sous l'impulsion de son Président, Jean-Félix Vallat, agriculteur et sociétaire de Capma & Capmi, poursuit son action tendant à préserver dans la mémoire nationale l'histoire objective du peuple français d'Afrique du Nord ; le groupe Monceau a le devoir d'accompagner cette action, nécessaire à la conduite des projets qui ont été présentés au Président Gilles Dupin.



André JANNIN
(1926 - 2007)



À l'occasion du 50ème anniversaire de la Mafa,

N'oublions pas nos racines !

Naissance à Alger de la Caisse
Centrale de la Mutualité Agricole
d'Afrique du Nord

1907

Création de la Caisse d'Assurance et de
Prévoyance Mutuelle Agricole (Capma)

1955

Installation rue de Monceau

1962

Création de la Mafa (Maison des
Agriculteurs Français d'Algérie)

1963

Naissance de la Caisse d'Assurance
et de Prévoyance Mutuelle
Interprofessionnelle (Capmi)

1976

Fusion de Capma et de Capmi

1992

MGA rejoint Monceau Assurances

1995

2002

Naissance de Monceau
Retraite & Épargne (MRE)



26^e Année N° 1249

2 Pages

Dimanche 15 Décembre 1946

L'Avenir de Souk-Ahras

Téléphone : 1-37

JOURNAL REPUBLICAIN INDEPENDANT
PARAISANT LE DIMANCHE

Téléphone : 1-37

Abonnement
francs Algérie 75 fr.
Chèques d'Algérie 8 fr.
Particulier
Petites annonces 10 fr.
Demandes d'emploi 5 fr.
Bons de décès 15 fr.
Toutes autres réclames 20 fr.

Rédaction et Administration Esplanade Paul Doumer - SOUK-ABRAS

"L'AVENIR DE SOUK ABRAS" est désigné pour l'insertion des annonces légales et judiciaires

ABONNEMENTS

Souk-Ahras 75 frs
Algérie Tunisie & Maroc 100 frs
Les copies et manuscrits ne seront pas rendus

Les Agriculteurs de Souk-Ahras Fêtent

M. BURGAT Gabriel

C'est avec plaisir que nous relevons au Palmarès de la Légion d'Honneur le nom de notre ami et distingué concitoyen M. Gabriel Burgat, propriétaire agriculteur à Gahbella.

Cette décoration, combien méritée, est la juste consécration d'une vie magnifique, exemple de ténacité et de travail, dans nous retracerons ici les principales lignes.

À la mort de son père, M. Burgat se voit brutalement à la tête d'un petit domaine des Hauts Plateaux.

Rien ne l'avait préparé à cette nouvelle tâche, puisqu'il poursuivait à Paris, un peu en dilettante, ses études de vétérinaire.

M. Burgat se met au travail. Ses voisins rient d'abord de ses méthodes et de ses efforts.

Tout lui prédisait les succès, qui, d'ailleurs, ne tardent pas.

Cependant, Gabriel Burgat s'en va. En bon fils de Souk, qu'il est, il croit à la réussite au bout de ses efforts.

Il améliore sa technique, trouve les machines qui conviennent, fortifie son expérience... et le succès vient, mais ne le grise pas.

Son œuvre est immense. Son domaine est un modèle non seulement dans la région, mais pour le département.

Par suite, il reporte son effort, son expérience, ses capitaux à d'autres exploitations, tant en Algérie qu'en France, en appliquant les mêmes méthodes lui ayant valu un si brillant succès.

Son œuvre sociale n'est pas moins importante. Il a résolu le problème de la main-d'œuvre avec élégance et humanité. Et nous savons que ses plus humbles collaborateurs sont les premiers à se réjouir de l'honneur qui vient de lui être fait, car ils y prennent leur part. Grâce à lui, en effet, le bonheur est entré maintenant dans ce qui fut, autrefois, un gourbi, aujourd'hui une agréable maison construite dans le cadre imposant d'une plantation de milliers d'arbres, avec infirmerie, école et de magnifiques jardins.

M. Gabriel Burgat est le Président de la Fédération départementale de la Confédération générale de l'Agriculture à laquelle dès son apparition en Algérie, il consacre une grande partie de son activité et se mue en pèlerin pour en assurer la propagation et le succès.

Ce bref aperçu d'une vie de labeur démontre combien justifiée est la promotion dont M. Gabriel Burgat vient d'être l'objet.

Nous sommes persuadés être l'interprète de tous les agriculteurs de notre région pour lui adresser nos plus sincères félicitations.

Bulletin n° 157
Assemblée Générale de la M.A.F.A
Siège du Groupe MONCEAU
Mercredi 4 décembre 2013